

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 juin 2023**

mis en ligne le 26/06/2023

**CM20230619-16**

**TRAVAUX**

**Aménagement d'une aire de stationnement paysagère au parc de loisirs de la Grangette à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer le marché de travaux**

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juin 2023,

Dans le cadre de la réalisation de la plaine sportive multigénérationnelle de la Grangette, sont prévus des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement paysagère de 100 places sur une surface de 5 000 m<sup>2</sup> comprenant un sol filtrant constitué exclusivement de graviers ainsi qu'un réseau de noues pour l'infiltration des eaux de pluie.

Par ailleurs, un programme de végétalisation, qui sera réalisé en régie par les services municipaux, inclut la plantation de 49 arbres, le semi de 2 186 m<sup>2</sup> de prairie fleurie et de 150 m<sup>2</sup> d'arbustes et de graminées de zone humide.

Une consultation a été lancée pour attribuer le marché de travaux correspondant.

A l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 juin 2023, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société EMC TP, pour un montant de 243 887,59 € HT.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit comme suit :

<b>Frais de maîtrise d'ouvrage dont :</b>	<b>10 526,00 €</b>
<i>Recherche et identification des réseaux</i>	1 580,00 €
<i>Nettoyage et nivellement de la parcelle</i>	6 626,00 €
<i>Annonces légales (consultation de travaux)</i>	720,00 €
<i>Prestations coordonnateur sécurité santé (SPS)</i>	1 600,00 €
<b>Travaux</b>	<b>243 887,59 €</b>
<b>Divers et imprévus</b> <i>(5 % du montant des travaux)</i>	<b>12 194,38 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>266 607,97 €</b>
TVA 20 %	53 321,59 €
<b>Total TTC</b>	<b>319 929,56 €</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 19 juin 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Étaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

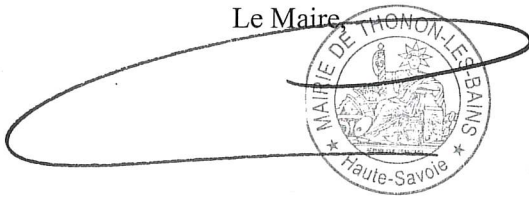
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de travaux,
- DE SOLLICITER toute demande de subvention pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ELLENA', is written over a horizontal line.

Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*